



DAAC/21-910-118 du 29/11/2021

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS ASSOCIE A L'ERACM
(ECOLE REGIONALE D'ACTEURS DE CANNES-MARSEILLE)**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'une enseignante ou d'un enseignant de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de professeur relais auprès de l'ERACM - école régionale d'acteurs de Cannes - Marseille, rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), au taux 3, soit 1 250 euros annuels pour l'année 2021-2022.

L'enseignante ou l'enseignant sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du théâtre sont souhaités.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspection pédagogique régionale en charge du dossier, l'enseignante ou l'enseignant participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Théâtre » de la DAAC, en lien avec les partenaires, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, l'enseignante ou l'enseignant devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- connaître la programmation de l'ERACM afin de la valoriser auprès des enseignants au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC
- apporter à l'ERACM sa connaissance des textes officiels, des programmes et des évolutions des pratiques pédagogiques
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ; notamment par le biais site internet académique de la DAAC ;
- accompagner la mise en œuvre des projets partenariaux : « Paroles en Actes », « Atelier du spectateur et découverte du théâtre » et « Stage de découverte et d'éveil »
- accompagner la mise en œuvre des formations en partenariat avec l'ERACM
- faire connaître les parcours d'orientation post bac dans le domaine théâtral ou qui valorisent les parcours artistiques
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2021-2022, à compter de janvier 2022. Elle pourra être renouvelée pour un an, en fonction d'un premier bilan établi fin juin 2022.

Les enseignantes et enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre par voie hiérarchique, avant le 15 décembre 2021 à ce.daac@ac-aix-marseille.fr, un dossier constitué :

- d'un curriculum vitae
- d'une lettre de motivation
- du dernier rapport d'inspection
- de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement
- de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

Les enseignantes et enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour un entretien le 11 janvier 2022. Ils recevront en amont un ordre de mission émis par la DAAC.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille